Politique de remboursement des activités.

fadoq
Club FADOQ
de Brossard

Annulation AVANT le début de la session :

Un remboursement complet sera accordé lorsque le participant annule son inscription avant le début de la session.

Annulation APRÈS le début de la session :

Un remboursement sera accordé au prorata du nombre de jours d'activité non utilisés si la demande est effectuée AVANT le 2ième cours.
Des frais administratifs de 10% du coût des jours non utilisés de l'activité seront retenus.

Si un participant ne respecte pas cette condition ou s'il abandonne une activité durant la session, aucun remboursement ne sera accordé.

Exemple : Une session dure 10 cours et le coût est de 40,00 $.
La demande est faite avant le cours 2.
La somme retenue sera 1 cours à 4,00 $ (prorata) plus 10% du coût des jours non utilisés de l'activité (= 3,60 $). Donc au total, 7,60 $ seront retenus. La somme de 32,40 $ sera remise au participant.

Abandon pour raison majeure

Lorsque l'abandon résulte d'une raison majeure, telle qu'une maladie ou une blessure, un remboursement pourra être accordé au prorata du nombre de jours d'activité non utilisés. Des frais administratifs de 10 % du coût des jours non utilisés de l'activité seront retenus.

Exemple : Une session dure 10 cours et le coût est de 40,00 $.
La demande est faite avant le cours 4.
La somme retenue sera 3 cours à 4,00 $ (prorata) = 12,00 $ plus 10% du coût des jours non utilisés de l'activité (= 2,80 $). Donc au total, 14,80 $ seront retenus. La somme de 25,20 $ sera remise au participant.

IMPORTANT : Toute demande de remboursement devra être faite par courriel ou par écrit auprès de la personne responsable de l'activité pour laquelle le participant est inscrit.

Adopté au Conseil d'administration du 14 avril 2022